

Caen: Un professeur de collège suspendu après des soupçons d'attouchements sexuels sur des élèves



*Un professeur du collège Fernand-Lechanteur à Caen a été suspendu pour des soupçons d'attouchements sexuels.
— Capture d'écran/Google street view*

Un professeur exerçant dans un établissement de [Caen](#) (Calvados) a été suspendu à titre conservatoire par le rectorat jeudi 1er février. Plusieurs élèves auraient signalé des faits d'attouchements sexuels, rapporte ce jeudi [Actu.fr](#).

Le parquet a ouvert une enquête

Il y a une dizaine de jours, au moins deux élèves du collège Fernand-Lechanteur ont fait part du comportement de l'enseignant. L'homme aurait profité d'exercices, pendant les cours, pour se frotter à elles.

[>> A lire aussi : Agression sexuelle sur un élève: Cinq ans de prison pour un enseignant d'un lycée privé](#)

Les faits ont été rapportés au rectorat qui a décidé de le suspendre, précisant qu'il s'agit d'une procédure classique. L'enquête, ouverte par le Parquet de Caen, a été confiée à la brigade des mineurs de la Sûreté départementale du Calvados dans le cadre de la loi « Villefontaine ». Les enquêteurs ont notamment procédé à l'audition des élèves et du professeur incriminé.

26 radiations en janvier

La loi « Villefontaine », baptisée du nom d'une commune de l'Isère, traumatisée en 2015 par une affaire de pédophilie dans une école, entend faciliter la communication entre justice et Education nationale.

[>> A lire aussi : Education nationale: Trente radiations d'enseignants pour pédophilie ou pédopornographie en 2016](#)

Chaque académie possède désormais un référent « justice » et chaque parquet, un référent « éducation ». C'est ce texte qui a permis, via le contrôle des casiers judiciaires des personnels de l'Education nationale, de relever [26 condamnations pour infractions sur mineurs](#) en 2017.